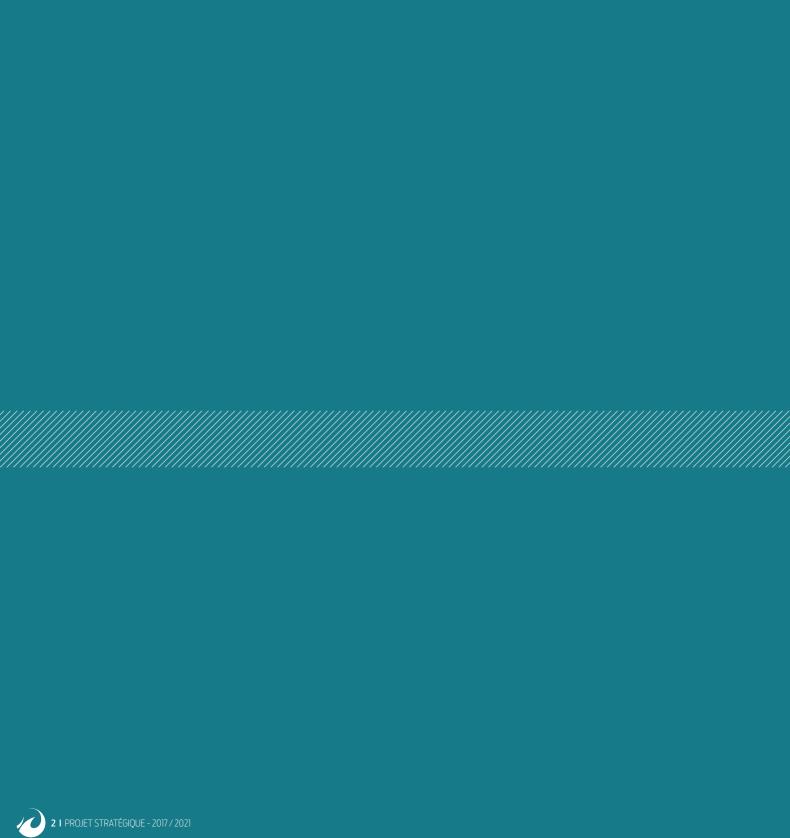
Projet stratégique 2017/2021







Projet
stratégique
du SDIS
2017/2021



Édito



Le projet stratégique 2008-2014 portait une ambition collective forte: celle de faire du SDIS d'Ille-et-Vilaine un grand service public d'incendie et de secours, à la fois moderne et performant. Un service ouvert, ancré dans les territoires, et en synergie avec les autres acteurs départementaux. Nous faisons aujourd'hui face à de nouveaux défis qui nous amènent à proposer un schéma stratégique actualisé, mais qui conforte l'ambition du précédent. De l'éducation préventive à la prévention de l'incendie dans les habitations en passant, notamment, par les coopérations de centres et les mutualisations avec le Conseil départemental, nous poursuivrons, tout en les modernisant, les politiques majeures développées ces dernières années.

L'ambition première est de faire de la sécurité des bretilliens et bretilliennes une préoccupation collective pour les 5 prochaines années, s'appuyant sur un établissement public moderne et rénové. Elle s'articule autour de trois axes structurants : répondre toujours mieux à la demande de secours d'urgence, contribuer au développement territorial par la mobilisation collective autour des enjeux de sécurité civile, et inscrire le SDIS dans une démarche de développement durable.

Le projet 2017 - 2021 s'inscrit dans une ambition plus globale pour le Département. Dans ses dix engagements pour faire de l'Ille-et-Vilaine un Département solidaire, innovant et éco-citoyen, la majorité départementale a en effet décidé de faire du renforcement de la protection et de la sécurité des Bretilliennes et Bretilliens un objectif de premier plan. Assurer un service départemental d'incendie et de secours performant en tous lieux est donc une de

nos priorités, en nous appuyant sur un fort ancrage territorial.

Les enjeux et défis sont multiples. Le SDIS 35 doit à la fois améliorer la réponse apportée sur notre territoire, faire face aux nouveaux risques et à l'augmentation de la demande de prise en charge, renforcer la prévention, tout en maîtrisant l'évolution de son budget. Le bilan des opérations menées en 2015 et 2016 montre clairement que le SDIS 35 doit aujourd'hui répondre à des besoins de plus en plus importants et diversifiés. Face à la croissance de la population mais également à l'apparition de nouvelles menaces qui demandent une préparation spécifique et des moyens adaptés, la modernisation des équipements et des centres d'incendie et de secours est une priorité.

Pour répondre à ces défis, le SDIS pourra compter sur le soutien du Département. Ce dernier a fait le choix de soutenir la formation permanente des sapeurs-pompiers, volontaires comme professionnels, les investissements importants dans les centres de secours, qu'il finance intégralement, et la modernisation du matériel. Cette volonté du Département est une condition essentielle de la réussite de ce nouveau projet stratégique. Un projet à la fois ambitieux et réaliste.

Jean-Luc Chenut

Président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours d'Ille-et-Vilaine

Président du Conseil départemental



SOMMAIRE

▶ Introduction 8



AXE1▶ Page 14

Répondre toujours mieux à la demande de secours d'urgence



AXE 2 ▶ Page 20

Contribuer au développement territorial



AXE 3 ▶ Page 26

S'inscrire dans une démarche de développement durable : l'agenda 21

Repères	34
La charte des valeurs	36
Le projet stratégique en cohérence avec le Schéma d'analyse et de couverture des risques révisé en 2016	40
Les 11 orientations du SDACR	40
Les chiffres-clés et le budget	42



Projet stratégique du SDIS 2017/2021

Lutter contre les incendies et porter secours 24h sur 24, gratuitement, en tout point du territoire à quiconque se trouve en situation d'urgence, telles sont les premières missions des sapeurs-pompiers.

Dans notre département, chaque jour, les 3500 sapeurs-pompiers d'Ille-et-Vilaine, volontaires et professionnels, femmes et hommes, répondent à près de 140 demandes de secours ou d'assistance : secours à personne en majorité, mais aussi accidents de la route, incendies, opérations diverses.

Depuis 15 ans et la réforme majeure qu'a constituée la départementalisation en 2000-2001, les SDIS sont passés d'une organisation morcelée en corps communaux ou intercommunaux, dotés de moyens humains et matériels souvent disparates et parfois obsolètes, à une organisation unifiée, celle d'un corps départemental au sein d'un établissement public administratif, le SDIS.

Financé à parts égales par les communes et intercommunalités d'une part et par le Conseil départemental d'autre part, le SDIS d'Ille-et-Vilaine a connu au cours de ses 15 dernières années un mouvement de modernisation sans précédent qui en fait aujourd'hui un service public performant et reconnu.

Grâce aux 88 centres répartis sur le territoire départemental, le SDIS d'Ille-et-Vilaine assure un service public de proximité et participe à préserver l'équilibre des territoires et la cohésion sociale.

Au début de 2009, le SDIS s'est doté d'un premier projet stratégique pour la période 2009-2014. L'ambition était alors « de faire du SDIS d'Ille-et-Vilaine un grand service public d'incendie et de secours qui soit moderne, performant, et répondant à l'accroissement et à la diversification des risques, transparent dans son fonctionnement, affirmant sa dimension sociale et veillant à la maîtrise de ses

coûts, ouvert, ancré dans les territoires, en synergie avec les autres acteurs départementaux. »

Le bilan dressé en 2015 de ce premier projet stratégique a permis de montrer qu'il avait permis de s'inscrire pleinement dans cette ambition et d'atteindre nombre des 16 objectifs déclinés autour de 4 grands axes :

- 1 Les missions protéger et secourir toujours mieux
- ▶ 2 Les hommes et les femmes donner plus de sens à l'action et agir ensemble
- 3 L'établissement optimiser le service public et maîtriser ses coûts
- ▶ 4 Le rayonnement faire du SDIS un service départemental ouvert et reconnu par tous.

Fort de ce bilan positif, le Conseil d'administration, renouvelé en 2015, a souhaité doter le SDIS d'un nouveau projet stratégique pour la période 2017-2021.



LES PRINCIPAUX ENJEUX POUR LE SDIS AUJOURD'HUI

→ Enjeu n°1

Comment répondre au mieux à la demande de secours d'urgence tout en contenant les demandes relevant de l'assistance ?

Dans notre département, comme sur le reste du territoire national, on observe que la demande d'assistance ne cesse de croître, sous l'effet conjugué de l'accroissement et du vieillissement de la population, de l'effritement des solidarités de proximité, d'une plus grande précarité sociale, de l'émergence de nouveaux risques, des conséquences du dérèglement climatique, mais aussi de la réduction du nombre de médecins généralistes en milieu rural. Sollicités plus souvent, les sapeurs-pompiers doivent répondre présents aux demandes du quotidien, mais aussi se préparer à l'exceptionnel, pouvoir répondre aux risques émergents et aux nouvelles menaces.



→ Enieu n°2

Comment inscrire le SDIS dans une dynamique de développement des territoires et de mobilisation des différents acteurs et des populations locales ?

Pour répondre à ces demandes, le modèle français de sécurité civile repose sur la complémentarité entre sapeurs-pompiers volontaires et professionnels : missions identiques, statuts différents, c'est donc l'une des préoccupations majeures et quotidiennes des responsables de l'établissement que de préserver l'équilibre entre ces deux composantes majeures, sans oublier les agents administratifs et techniques qui concourent également au fonctionnement du service.

Les sapeurs-pompiers professionnels sont majoritairement affectés dans les centres urbains et peuvent répondre sur l'ensemble du territoire départemental aux interventions demandant une technicité particulière. Dans les centres situés en zone rurale, la distribution des secours repose sur la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires.

L'évolution des modes de vie, la moindre implication des employés communaux fragilisent la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires, notamment en journée. Lorsque le niveau de sollicitation dépasse un certain seuil, le volontariat peut être fragilisé.

Le SDIS n'est pas en capacité d'apporter seul les réponses à ces évolutions qui le fragilisent, il ne pourra pas pallier les défaillances de ses partenaires, et être en permanence le dernier recours. Le SDIS doit devenir le fédérateur des énergies des territoires et accompagner les citoyens dans la prise en compte de leur propre sécurité.

→ Enjeu n°3

Comment inscrire le SDIS dans une démarche de développement durable, respectueuse de la richesse humaine, soucieuse de transparence et d'exemplarité?

La première force du SDIS est constituée par les hommes et les femmes qui le composent. Ce capital humain doit être préservé. La contrainte budgétaire qui pèse sur les collectivités locales qui financent le SDIS, la nécessaire adaptation de l'établissement à son environnement imposent une vigilance particulière pour mettre en place les moyens visant à concilier performance et efficience, transparence et rigueur dans la gestion. Le SDIS doit inscrire ses actions dans un cadre responsable et durable.



Les servisont ch

Les services d'incendie et de secours sont chargés de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies

Ils concourent, avec les autres services et professionnels concernés, à la protection et à la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels ainsi qu'aux secours d'urgence.

Dans le cadre de leurs compétences, ils exercent les missions suivantes :

- La prévention et l'évaluation des risques de sécurité civile
- 2 La préparation des mesures de sauvegarde et l'organisation des moyens de secours
- 3 La protection des personnes, des biens et de l'environnement
- Les secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi que leur évacuation.

Article L. 1424-2 du code général des collectivités territoriales

L'AMBITION POUR LES ANNÉES 2017-2021

Faire de la sécurité des citoyens d'Ille-et-Vilaine une préoccupation collective, s'appuyant sur un service public moderne et rénové

L'ambition du projet stratégique 2008-2014 était de faire du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine un grand service public, moderne et performant.

A la lumière des différentes évaluations externes réalisées ces dernières années, il apparaît que le SDIS d'Ille-et-Vilaine s'est amplement réformé et s'est inscrit durablement dans cette ambition initiale. Sans perdre de vue les acquis du premier projet stratégique, l'ambition est la suivante : faire de la sécurité des citoyens d'Ille-et-Vilaine une préoccupation collective, s'appuyant sur un service public moderne et rénové.

Dans un environnement mouvant, instable, l'ambition pour l'établissement telle qu'elle est affirmée doit constituer un point de repère stable pour chacun des acteurs du SDIS. L'accent sera davantage mis sur la volonté d'impulser grâce aux actions du SDIS une véritable prise de conscience dans les territoires et auprès des citoyens des enjeux de sécurité civile.

Le projet stratégique pour la période 2017-2021 tente d'apporter les réponses les plus adaptées aux 3 enjeux essentiels définis précédemment, il s'organise autour de 3 intentions politiques majeures, qui constituent les 3 axes du projet stratégique.

////// **Axe1**: Répondre toujours mieux à la demande d'urgence

////// **Axe 2** : Contribuer au développement territorial

'////// **Axe 3** : S'inscrire dans une démarche de développement durable : l'agenda 21

Chacun de ces axes comprend trois objectifs stratégiques, déclinés en neuf objectifs opérationnels, chacun étant illustrés par les actions concrètes qui constituent le projet de service 2017-2018 et qui pourront être poursuivies et/ou complétées dans le cadre du projet de service suivant qui portera sur la période 2019-2021.

Les orientations du projet stratégique 2017-2021

RÉPONDRE TOUJOURS MIEUX À LA DEMANDE DE SECOURS D'URGENCE

1 - Optimiser l'organisation de la distribution des secours par bassin de risques courants

- 1 Intégrer les objectifs du SDACR 2016 dans les réglements et schémas directeurs
- 2 Rechercher les conditions de sécurisation de la distribution des secours
- 3 Adapter le maillage territorial tout en préservant la proximité

2 - Recentrer les missions de secours à personne sur l'urgence

- 1 Réaliser un diagnostic partagé, tant qualitatif que quantitatif du secours à personne
- 2 Identifier des marges de manœuvres pour recentrer l'activité du SDIS sur ses missions
- 3 Sensibiliser institutions et population sur le recours aux sapeurs-pompiers

3 - S'adapter à l'évolution des risques, des techniques et de la société

- 1 Faire du SDIS une organisation apprenante
- 2 Multiplier les situations d'apprentissage pour pallier le déficit de sollicitation
- 3 Adapter les stratégies d'intervention sur nombreuses victimes au contexte de menaces

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

4 - Impulser un volontariat dynamique, centré sur la permanence opérationnelle

- 1 Améliorer la disponibilité diurne et la fidélisation des sapeurs-pompiers volontaires
- 2 Poursuivre la mise en place de la mixité au sein des centres de secours
- 3 Alléger autant que de possible la charge administrative des centres de secours

5 - Co-construire la réponse aux risques au sein de chaque territoire

- 1 Partager la responsabilité de la Sécurité Civile entre tous les acteurs d'un territoire
- 2 Donner les moyens d'actions au maire, autorité de police
- 3 Renforcer ou créer des partenariats avec les autres acteurs du secours ou de l'aide à la personne

6 - Faire du citoyen le premier acteur de la maîtrise de la sollicitation

- 1 S'impliquer dans les politiques éducatives
- 2 Agir sur la citoyenneté par la sensibilisation de la population
- 3 Impliquer les citoyens dans la définition de la politique de Sécurité Civile

S'INSCRIRE DANS UNE DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE : L'AGENDA 21

7 - Préserver les ressources humaines

- 1 Construire un climat social épanouissant
- 2 Diminuer le nombre d'accidents
- **3** Apporter une réponse pertinente au besoin de compétences, en contribuant au management global de la sécurité et à la qualité de vie au service

8 - Rendre l'organisation plus simple, transparente et accessible

- 1 Poursuivre dans la démarche réflexive d'amélioration continue et de management de la performance
- 2 Conforter la démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
- 3 Faciliter la circulation et la diffusion de l'information

9 - Préserver le bien commun

- 1 Adapter les infrastructures aux conditions nécessaires à l'exercice des missions
- 2 Développer les mutualisations
- 3 Pratiquer l'achat éco-responsable, les modes de production et d'action responsables



Retour sur la méthode utilisée pour l'élaboration du projet stratégique

DE OCTOBRE 2015 À MAI 2016

DIAGNOSTIC

Ce diagnostic a été réalisé à partir de la contribution des administrateurs, des maires, du comité de direction, des cadres et des chefs de CIS.



PRISE EN COMPTE DES TRAVAUX ET ÉTUDES PRÉALABLES

- · le bilan du projet stratégique 2008-2014
- · la contribution aux Etats généraux en 2014
- le pré-rapport de l'Inspection générale de l'administration de juillet 2016
 - · l'audit du cabinet FCL-Gérer la Cité de 2013
- le rapport d'inspection de la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) de 2012
 - le rapport de la Chambre régionale des comptes de 2011



DÉFINITION DES 3 ENJEUX PRINCIPAUX



TRADUCTION DE L'AMBITION POLITIQUE GÉNÉRALE EN 3 AXES PRINCIPAUX



DÉFINITION DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET DES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Ils sont illustrés par des pistes d'actions concrètes.



AUTOMNE 2016

ENRICHISSEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES CADRES DU SDIS



13 DÉCEMBRE 2016

APPROBATION DU PROJET STRATÉGIQUE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS



AXE 1

Répondre toujours mieux à la demande de secours d'urgence



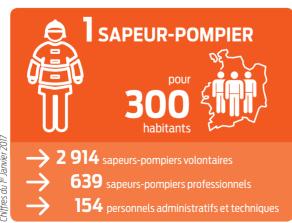
Parce que **porter secours** est la première mission des sapeurs-pompiers, la priorité du SDIS est d'abord de préserver sa **capacité** à **répondre** de la manière la plus efficace et adaptée à la **demande** de **secours d'urgence** des Bretilliens qui ne cesse de croître et de se diversifier.

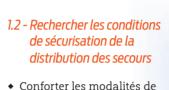
Optimiser l'organisation de la distribution des secours par bassin de risques courants

L'exigence de qualité du service rendu impose au SDIS d'Ille-et-Vilaine d'adapter sans relâche son organisation pour garantir en tout point du territoire la distribution des secours, les plus adaptés aux risques à couvrir et dans les meilleurs délais.

1.1 - Intégrer les objectifs du SDACR 2016 dans les règlements et schémas directeurs

- Réviser le Règlement opérationnel (modalités d'engagement des moyens, détermination des POJ de bassin, redéfinir les modalités d'organisation de la chaîne de commandement...)
- Réviser le Plan pluriannuel d'équipement au regard des orientations du SDACR, dans un cadre budgétaire contraint
- Adapter la programmation immobilière en fonction de l'évolution des POJ et du plan d'équipement
- Adapter le Schéma directeur des systèmes d'information (optimisation des flux de données informatiques, politique de sécurité...)





déclenchement des secours dans le cadre des coopérations de centre

 Accompagner les chefs de centre dans la définition d'un plan d'actions pour la permanence opérationnelle (échange de bonnes pratiques)

 Poursuivre la mise en œuvre de la politique de coopération de centres

 Identifier les secteurs en fragilité et proposer des réponses pour améliorer la réponse opérationnelle

1.3 - Adapter le maillage territorial tout en préservant la proximité

- Etudier l'opportunité d'étendre à d'autres secteurs en fragilité l'expérience d'antenne prompt secours mise en œuvre à Châtillon-en-Vendelais
- Adapter les secteurs de premier appel pour favoriser la meilleure réponse opérationnelle



2. Recentrer les missions de secours à personnesurl'urgence

Le secours à personne représente la plus grande part des interventions, et relève parfois davantage de l'assistance que du secours. Les sapeurspompiers sont souvent le dernier recours, et viennent pallier les défaillances des solidarités de proximité et des autres services

Pour mieux répondre aux véritables situations d'urgence, le SDIS doit trouver les moyens de contenir cette évolution de la demande et s'attacher à se recentrer sur ses missions propres.

2.1 - Réaliser un diagnostic partagé, tant qualitatif que quantitatif du secours à personne

- Evaluer la convention SDIS-SAMU en vue de sa révision en appliquant les circulaires de 2015 et 2016
- Exploiter les indicateurs pertinents de suivi de la convention
- Analyser les conséquences pour l'établissement de l'augmentation ininterrompue de la demande de secours à personne

2.2 - Identifier des marges de manœuvres pour recentrer l'activité du SDIS sur ses missions

- Evaluer l'impact de la tarification de certaines interventions
- Identifier les interventions qui pourraient faire l'objet d'une facturation ou d'un transfert vers d'autres services en exploitant les expériences des SDIS voisins

2.3 - Sensibiliser institutions et population sur le recours aux sapeurs-pompiers

- Définir collectivement le champ d'action du service (organiser un débat élargi sur cette thématique)
- Développer la communication sur les réseaux sociaux et dans la presse régionale en mettant en avant le changement récent de système de traitement de l'alerte

3. S'adapter à l'évolution des risques, des techniques et de la société

Les risques ne cessent d'évoluer et de se diversifier. Certaines menaces, telle la menace terroriste, viennent remettre en cause les doctrines d'intervention jusque-là bien rôdées. Afin d'adapter ses réponses, le SDIS d'Ille-et-Vilaine doit favoriser le retour d'expérience, tant sur les interventions du quotidien que sur les interventions hors norme, il doit également favoriser les mises en situation dans le cadre de la formation ou des exercices.

3.1 - Faire du SDIS une organisation apprenante

- Poursuivre la politique de retours d'expérience en développant le partage d'expérience en communiquant les opérations au cours desquelles les sapeurs-pompiers ont développé des techniques spécifiques et bénéfiques
- Etudier l'opportunité d'étendre la technique des tuyaux en écheveaux à l'ensemble des centres





 Adapter les techniques d'intervention en étudiant les opportunités technologiques (cartographie embarquée, drone)

3.2 - Multiplier les situations d'apprentissage pour pallier le déficit de sollicitation

- Définir et conforter les modalités d'utilisation du plateau technique de formation
- Organiser des exercices spécifiques pour la chaîne de commandement
- Renforcer la compétence des sapeurs-pompiers en développant la prévention appliquée à l'opération

3.3 - Adapter les stratégies d'intervention sur nombreuses victimes au contexte de menaces

- Décliner les principes des nouvelles doctrines Organiser régulièrement des exercices de grande ampleur
- Prendre en compte les nouvelles doctrines d'intervention et l'utilisation des nouveaux EPI balistiques
- Déployer l'outil de suivi et de dénombrement des victimes (SINUS)

Quelques chiffres sur l'activité opérationnelle





AXE 2

Contribuer au développement territorial



La capacité à distribuer des secours rapidement repose en grande partie sur l'engagement de citoyens prêts à intervenir en proximité sur le territoire. Il est nécessaire de responsabiliser au niveau local les acteurs institutionnels, économiques, associatifs et plus largement l'ensemble des bretilliens pour en faire des acteurs de leur propre sécurité. La pérennité du modèle de sécurité civile en dépend.

4. Impulser un volontariat dynamique, centré sur la permanence opérationnelle

Le SDIS d'Ille-et-Vilaine, contrairement à beaucoup d'autres, n'est pas confronté à une réduction des effectifs de sapeurs-pompiers volontaires. Pour autant, le volontariat reste fragile, du fait notamment d'un manque de disponibilité en journée, alors même que la capacité à distribuer les secours sur une grande partie du département dépend du niveau de la permanence opérationnelle des sapeurs-pompiers volontaires.

Pour préserver leur motivation, leur place et leur rôle spécifiques au sein de l'établissement doivent être confortés. Poursuivre la démarche de mixité, alléger les contraintes non opérationnelles sont autant d'outils pour préserver cette précieuse ressource humaine.

- 4.1 Améliorer la disponibilité diurne et la fidélisation des sapeurs-pompiers volontaires
- ◆ Définir et mettre en œuvre un plan d'actions prioritaires en faveur de la disponibilité diurne
- 4.2 Poursuivre la mise en place de la mixité au sein des centres de secours
- Dresser le diagnostic de la politique de mixité depuis 2013
- Identifier les nouvelles formes possibles de mixité
- 4.3 Alléger autant que de possible la charge administrative des centres de secours
- Proposer un bouquet de services permettant d'alléger la charge administrative des centres
- Evaluer la mise en place des organigrammes et référents et identifier les marges de progrès



5. Co-construire la réponse aux risques au sein de chaque territoire.

Lorsqu'une demande de secours arrive, il est inenvisageable pour les sapeurs-pompiers de ne pas y répondre. Ils ont à cœur d'intervenir pour porter secours à ceux qui en ont besoin et ils sont parfois - trop souvent ? - le dernier recours, quand les solidarités de proximité, la médecine ou les autres services publics sont défaillants.

Il convient d'agir sur la demande de secours en impliquant l'ensemble des acteurs d'un territoire pour faire en sorte que le SDIS ne soit plus seul face aux problématiques de sécurité civile.

5.1 - Partager la responsabilité de la Sécurité Civile entre tous les acteurs d'un territoire

• Expérimenter la tenue d'un débat public sur les enjeux de la sécurité civile à l'échelle d'un territoire

5.2 - Donner les movens d'actions au maire, autorité de police

• Proposer, dans le cadre d'une expérimentation une offre d'ingénierie de sécurité civile (exercices dans le cadre des plans communaux de sauvegarde, réserve de sécurité civile, prévention ERP, dispositif préventif de sécurité, DECI...) en lien avec le périmètre des agences départementales

5.3 - Renforcer ou créer des partenariats avec les autres acteurs du secours ou de l'aide à la personne

• Organiser des échanges avec les services départementaux en charge des personnes âgées et handicapées pour aborder les problématiques liées au relevage

Expérimenter sur un territoire la mise en place de

6. Faire du citoyen le premier acteur de la maîtrise de la sollicitation -

Le SDIS ne pourra contenir seul la sollicitation et les demandes de secours ou d'assistance. La maîtrise de la sollicitation nécessite de mettre l'accent sur l'éducation et la sensibilisation des populations aux risques et leur implication dans la définition même de la politique de sécurité civile.

6.1 - S'impliquer dans les politiques éducatives

- Adapter la démarche d'information préventive aux comportements qui sauvent
- Expérimenter le dispositif des cadets de la Sécurité Civile dans les collèges
- Conforter le dispositif JSP en partenariat avec l'UDSP (dans le cadre de la convention de partenariat à renouveler)

6.2 - Agir sur la citoyenneté par la sensibilisation de la population

- Expérimenter la mise en œuvre d'une démarche de sensibilisation de la population reposant sur une offre de service de formation de services civiques pour le compte des collectivités
- Poursuivre la sensibilisation aux gestes qui sauvent
- Réfléchir à l'utilisation des réseaux sociaux en situation de crise

6.3 - Impliquer les citoyens dans la définition de la politique de Sécurité Civile

• Poser les conditions de la mise en place d'un Comité Consultatif de Sécurité Civile sous l'animation du Conseil Départemental, laboratoire d'idées.









MAXE 3

S'inscrire dans une démarche de développement durable : l'agenda 21



Parce que le SDIS se doit d'être responsable et exemplaire, il souhaite s'inscrire dans une démarche de développement durable, au sens large, respectueuse des dimensions SOCiales, économiques et environnementales.

7. Préserver les ressources humaines —

Les hommes et les femmes, dans leur diversité et avec leurs spécificités, constituent la première richesse du SDIS.

Pour rendre le meilleur service, il est essentiel que chacun puisse s'épanouir au sein de l'établissement et que celui-ci veille à préserver la santé, la sécurité et la qualité de vie au travail.

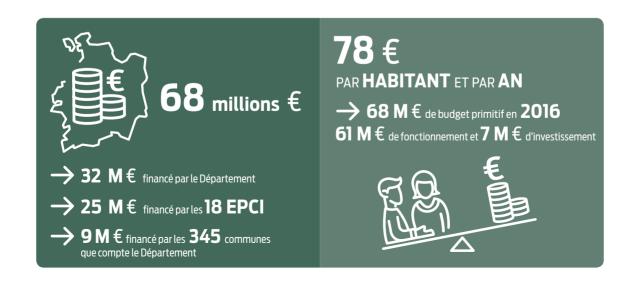
7.1 - Construire un climat social épanouissant

Faire vivre les comités de centres

- Définir et mettre en œuvre un parcours de management permettant d'intégrer de nouvelles postures telles que celles d'animateur, d'accompagnateur, de manager
- Finaliser le diagnostic des risques psycho-sociaux et définir un plan de prévention
- Définir les conditions de mise en œuvre du RIFSEEP

7.2 - Diminuer le nombre d'accidents

- ◆ Finaliser la réalisation du Document unique d'évaluation des risques (DUER)
- Relancer un plan de prévention des accidents routiers dans le cadre du renouvellement du marché d'assurances flotte automobile
- Expérimenter les techniques de prévention canadiennes « conduite en situation d'urgence »
- Poursuivre et conforter le plan de prévention des accidents de sport
- 7.3 Apporter une réponse pertinente au besoin de compétences, en contribuant au management global de la sécurité et à la qualité de vie au service
- Développer la formation par l'apprentissage pour les des formations SPV de tronc commun et d'avancement de grade
- Prendre en compte les orientations du SDACR pour définir les besoins en formation



8. Rendre l'organisation plus simple, transparente et accessible

Afin de contribuer à la fois à l'efficience du service et au bien-être de ses personnels, le SDIS doit mettre en œuvre les outils d'amélioration continue et s'attacher à rendre compte de son action.

- 8.1 Poursuivre dans la démarche réflexive d'amélioration continue et de management de la performance
- Faire évoluer l'organisation dans le but de servir les finalités stratégiques de l'établissement
- Définir la politique de contrôle de gestion, de management de la performance et d'évaluation des impacts du projet stratégique
- ◆ Etudier l'opportunité d'engager la démarche d'auto-évaluation dans le cadre du référentiel européen d'auto-évaluation des fonctions publiques (CAF)
- Prendre en compte les recommandations de l'Inspection générale de l'administration retenues après débat en CASDIS (renouvellement de la convention avec l'UDSP par exemple)
- Conforter et mettre à jour les outils d'analyse des données (ETL...)
- 8.2 Conforter la démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
- ◆ Initier l'adaptation dynamique des fiches de postes
- Clarifier la gestion des inaptitudes : postes aménagés identifiés au TEP, reclassements, projet de fin de carrière ...
- Faire de l'entretien professionnel un moment clé dans le parcours des agents

8.3 - Faciliter la circulation et la diffusion de l'information

- Formaliser l'organisation des temps de coordination nécessaires au fonctionnement des services et à la préparation de la décision
- Etudier et mettre en œuvre une plateforme de réception et de traitement des demandes
- Préparer la mise en place d'un intranet de services

9. Préserver le bien commun.

Dans un contexte budgétaire contraint, il est essentiel que le SDIS dispose des moyens matériels et immobiliers nécessaires à son fonctionnement.

L'établissement doit veiller à développer les mutualisations avec ses différents partenaires, pour être plus économe en moyens.

Il doit veiller également à limiter son impact sur l'environnement en favorisant les démarches éco-responsables et respectueuses de l'environnement

- 9.1 Adapter les infrastructures aux conditions nécessaires à l'exercice des missions
- Accompagner la mise en œuvre par le Département du Plan Pluriannuel Immobilier (reconstruction de la Direction et de Rennes Centre)
- Préparer la mise en route des nouveaux équipements du plateau technique de formation (parcours ARI...)
- Identifier le site de Rennes Sud-Ouest











L'engagement du Département

Malgré un contexte financier tendu, le Département confirme son engagement aux côtés des sapeurs-pompiers d'Ille-et-Vilaine.

90 millions €



consacrés aux bâtiments d'incendie et de secours dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement conduit par le Département depuis 2010.

En complément de sa contribution, le Département supporte directement les dépenses liées à la construction de nouveaux centres d'incendie et de secours et à la modernisation des bâtiments existants.





9.2 - Développer les mutualisations

- Renouveler la convention de partenariat SDIS-Département
- Poursuivre la politique de groupement de commandes avec le Département
- Envisager la mutualisation de compétences spécifiques (en matière de systèmes d'information par exemple)
- Définir les besoins pour une plateforme technique mutualisée avec le Parc départemental et engager la réflexion commune sur le niveau de mutualisation à envisager
- Etudier les possibilités d'ouverture du plateau technique de formation à des utilisateurs

externes: autres SDIS, partenaires publics et privés

- Poursuivre la mise en œuvre de formations mutualisées avec d'autres SDIS
- 9.3 Pratiquer l'achat éco-responsable, les modes de production et d'action responsables
- Interroger nos modes de fonctionnement sous l'angle du développement durable (visio-conférence, déplacements, consommables...)
- Sensibiliser l'ensemble des agents à la démarche de développement durable (informations sur les modes de déplacements alternatifs à la voiture, sur le tri des déchets...)
- Evaluer l'impact de la dématérialisation des outils cartographiques



La mise en œuvre et le suivi du **projet stratégique**

Le projet stratégique fixe un cap, il ne doit cependant pas être un carcan et le SDIS doit pouvoir s'adapter à l'environnement en évolution qui est le sien.

Les actions qui figurent dans le document (en italique dans les pages qui précèdent) sont donc mentionnées à titre d'illustration et pourront être adaptées, complétées ou revisitées. Si elles sont confirmées, elles seront intégrées dans le cadre de l'un des deux projets pluriannuels de service (2017-2018, et 2019-2021) qui permettront de fixer un cadre plus précis à la mise en œuvre du projet stratégique.

En parallèle, des conventions pluriannuelles de partenariat entre le SDIS et le Département viendront compléter le dispositif et confirmer la faisabilité financière des projets à engager. Parce que la transparence de l'action du SDIS est une composante essentielle, la démarche performance déjà en vigueur au sein de l'établissement, sera poursuivie et confortée. Chaque année, au moment du vote du budget primitif, le projet annuel de performance déterminera les objectifs intermédiaires et les actions à mettre en œuvre pour les atteindre. L'année suivante, le rapport annuel de performance permettra d'évaluer le niveau d'atteinte de ces objectifs.

De même, les valeurs qui sont celles de l'établissement et qui étaient contenues dans la charte des valeurs élaborée en 2009 continuent de guider l'action du SDIS et conservent toute leur pertinence.

La mise en œuvre du projet stratégique

Projet stratégique 2017-2021

Le projet stratégique détermine les orientations du SDIS sur les 5 prochaines années, de 2017 à 2021. Celles-ci sont traduites dans un document, le projet de service qui précise les objectifs à atteindre à moyen terme : pour les années 2017 à 2018, puis de 2019 à 2021. Les actions à conduire à plus court terme sont alors déclinées dans un rapport annuel de performance qui fixe la feuille de route annuelle de l'établissement.

Projet de service 2017-2018 Convention pluriannuelle de partenariat		Projet de service 2019-2021 Convention pluriannuelle de partenariat			
Projet annuel Projet an de performance de perfo 2017 2018		Projet annuel de performance 2019	Projet annuel de performance 2020	Projet annuel de performance 2021	



REPÈRES



Charte des valeurs du personnel du Service départemental d'incendie et de secours d'Ille-et-Vilaine

Les hommes et les femmes, sapeurs-pompiers volontaires ou professionnels, personnels administratifs et techniques, du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) d'Ille-et-Vilaine concourent ensemble à la protection des personnes, des biens et de l'environnement de notre département.

Acteurs majeurs de la sécurité civile, ils participent activement à la construction d'une société plus solidaire, durable et équilibrée.

Le personnel du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) d'Ille-et-Vilaine est porteur d'un ensemble de valeurs qui donnent sens à sa mission de service public. Cette charte a été rédigée par les différents représentants du personnel du SDIS dans un souci d'ouverture et de dialogue.

Les hommes et les femmes du SDIS d'Ille-et-Vilaine concourent ensemble à la protection des personnes, des biens et de l'environnement de notre département.

AU SERVICE DES CITOYENS.

Le personnel du SDIS assure en toute légalité ses missions de sécurité civile à l'échelon départemental. Il fait preuve d'impartialité et de neutralité conformément à l'esprit des lois de la République. Il réaffirme son attachement aux principes :

- ► de laïcité et d'égalité des citoyens devant le service public. Chaque citoyen à droit à la même considération et au même respect.
- ▶ de continuité et de gratuité du service public pour que chacun puisse, en tout temps et en tout lieu, bénéficier d'une réponse opérationnelle adaptée à la nature de l'accident ou du risque auquel il est confronté.

Le personnel du SDIS d'Ille-et-Vilaine réaffirme son attachement aux principes de laïcité, d'égalité, de continuité et de gratuité du service public.

RESPECT DE LA PERSONNE

Les missions de secours aux personnes représentent aujourd'hui l'essentiel de l'activité opérationnelle du SDIS. Les sapeurs-pompiers n'apportent pas simplement une réponse technique à l'urgence et à la gestion du risque. Par leur COURTOISIE, leur dIS-Crétion, leur tolérance et leur sens de l'écoute, ils montrent leur attachement à la personne humaine. Le respect de l'intégrité physique et psychologique de la personne constitue une valeur forte du personnel du SDIS d'Ille-et-Vilaine.

Le respect de l'intégrité physique et psychologique de la personne constitue une valeur forte du personnel du SDIS d'Ille-et-Vilaine.



POUR UNE SOCIÉTÉ PLUS SOLIDAIRE

À travers ses missions de service public, le personnel du SDIS met en oeuvre des principes de Solidarité. Il fait preuve d'altruisme et manifeste son engagement au service de la collectivité. Par leur proximité, les sapeurs-pompiers volontaires et professionnels renouent chaque jour le lien avec la population, notamment avec les exclus et les populations les plus fragilisées. Par sa présence dans chacun des territoires du département, le SDIS participe à la construction de l'équilibre territorial et à la diffusion d'une culture de sécurité civile

Le personnel du SDIS d'Ille-et-Vilaine fait preuve d'altruisme et manifeste son engagement au service de la collectivité

POUR UNE SOCIÉTÉ DURABLE -

Par ses missions de prévention des risques technologiques, de lutte contre les pollutions des cours d'eaux et les feux de forêts, de sauvegarde du littoral..., le personnel du SDIS participe à la protection de l'environnement, à la défense du patrimoine naturel et historique, à la préservation de la bio-diversité de notre département. Il apporte son concours à la construction d'une société durable plus respectueuse de la planète et des générations futures. Le personnel du SDIS se montre soucieux de limiter l'impact de son activité sur l'environnement. Il cherche à promouvoir les produits et les solutions techniques les plus respectueuses de l'environnement, à limiter les gaspillages et à réduire son empreinte carbone sans toutefois nuire au bon déroulement de ses missions et à la qualité de son action.

38 I PROJET STRATÉGIQUE - 2017 / 2021

Le personnel du SDIS apporte son concours à la construction d'une société durable plus respectueuse de la planète et des générations futures.

UNE ÉNERGIE AU SERVICE DE LA QUALITÉ ...

Pour mener à bien ses missions, le personnel du SDIS fait preuve d'une très grande exigence professionnelle. Il est à la recherche permanente de la performance et de la qualité. Seule une organisation rigoureuse et efficace peut apporter une réponse opérationnelle appropriée. L'énergie, le courage, la motivation, l'investissement personnel, voire la passion sont des qualités essentielles pour répondre à cette très forte exigence professionnelle. La recherche de la performance suppose aussi une gestion efficiente de l'argent public. Le personnel est redevable vis-à-vis des contribuables de la bonne gestion des crédits alloués au SDIS.

Le personnel du SDIS est à la recherche permanente de la performance et de la qualité.

UN ESPRIT D'OUVERTURE ET D'INNOVATION

La qualité du service rendu à la population suppose un *esprit d'ouverture* et une grande capacité d'adaptation pour faire face à la diversité des situations et à l'émergence de nouveaux risques. Le SDIS se doit d'être aussi un lieu d'*inno-*Vation (technique opérationnelle, managériale) toujours tendu vers cette exigence d'efficacité.

Le SDIS, un lieu d'innovation tendu vers une exigence d'efficacité.

ORGANISATION ET EXEMPLARITÉ.

Pour mener à bien ses missions, le SDIS s'appuie sur une organisation structurée et hiérarchisée dont dépend l'efficacité opérationnelle. Le personnel du SDIS fait preuve de responsabilité, d'exemplarité, de probité, de discrétion et d'un devoir de réserve. Par sa rigueur, il entretient l'image de la profession et affermit le lien avec la population.

Pourmeneràbiensesmissions, le SDISs'appuiesurune organisation structurée et hiérarchisée dont dépend l'efficacité opérationnelle.



Le personnel du SDIS est attaché au principe de justice et d'équité au sein du service. Le bon fonctionnement des organes paritaires concourt au respect de ces principes et à la qualité du service. Dans cet esprit, un souci de transparence et de pédagogie doit animer chaque instance décisionnelle.

Le personnel est attaché au principe de justice et d'équité au sein du SDIS d'Ille-et-Vilaine.

BIEN-ÊTRE ET RESPECT MUTUEL

Au sein du SDIS d'Ille-et-Vilaine, chacun doit pouvoir

trouver dans son engagement au service des autres et dans son activité une source d'épanouissement personnel. L'efficacité d'une organisation repose aussi largement sur le bien-être, la sérénité et la capacité d'initiative de chacun. L'épanouissement personnel passe par l'écoute, le dialogue, la confiance et le respect mutuel.

Chacun doit pouvoir trouver dans son engagement au service des autres et dans son activité une source d'épanouissement personnel.

ENSEMBLE ET SOLIDAIRE

Le personnel du SDIS est attaché aux valeurs de partage, de solidarité, de fraternité et d'esprit d'équipe qui appartiennent à la tradition des sapeurs-pompiers. L'esprit d'équipe est source de cohésion nécessaire à la bonne conduite de l'activité opérationnelle. La diversité des statuts et des cultures professionnels - sapeurs-pompiers volontaires, professionnels, personnels administratifs et techniques - est une richesse qui doit être valorisée.

Le personnel du SDIS est attaché aux valeurs de partage, de solidarité, de fraternité et d'esprit d'équipe.

> Charte des valeurs du personnel du Service départemental d'incendie et de secours d'Ille-et-Vilaine (2009)



Le projet stratégique en cohérence avec le Schéma d'analyse et de couverture des risques révisé en 2016

Elaboré conformément à l'article 1424-7 du Code général des collectivités territoriales, sous l'autorité du Préfet, le Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) constitue un outil d'aide à la décision permettant au Préfet et au Conseil d'administration d'évaluer l'adéquation des moyens de secours avec la réalité des risques du département. Il a reçu un avis favorable du Conseil d'administration le 30 juin 2016 et a été arrêté par le Préfet le 6 décembre 2016.

Le SDACR constitue avec le projet stratégique, la charte des valeurs, et la convention de partenariat avec le Département l'un des 4 piliers du SDIS, documents structurants qui doivent guider l'action de tous.

Les 11 orientations du SDACR

Onze orientations majeures figurent dans le SDACR, organisées en quatre thématiques :

Prévenir



Organiser la réponse sur la base de 70 bassins de risques courants

Un bassin de risques courants est une zone du territoire comportant des risques homogènes (rurale/urbaine), celui-ci peut comporter plusieurs CIS s'ils sont distants de moins de 7 mn par les voies de communication permettant une recouverture raisonnable.

- ▶ 4 Organiser la triple réponse opérationnelle (lutte contre l'incendie, secours à personne, opérations diverses) par bassin de risques courants en tenant compte de la simultanéité des interventions sur ce territoire
- ▶ 5 Limiter le risque d'une indisponibilité des secours en cas de simultanéité des interventions sur le

bassin. Dans ce cas, la réponse opérationnelle sera réalisée par les moyens d'un autre bassin. Le seuil de rupture pris en compte est fixé à 24 heures cumulées sur une année

- ▶ **6** Assurer la couverture des risques particuliers par la mobilisation des moyens prévus pour les risques courants renforcés par:
- a. Des véhicules spécialisés adaptés positionnés en fonction des risques à couvrir
- b. Des équipes spécialisées

Se donner des objectifs de qualité dans le cadre d'un budget contraint

- ▶ 7 Intervenir le plus rapidement possible lorsque l'urgence le justifie. Pour évaluer la réponse dans ce domaine, le SDIS 35 se fixe comme objectifs de qualité des délais de :
- 10 mn en zones urbaines dans 60% des cas
- 20 mn sur l'ensemble du département dans 80% des cas

Ces délais d'intervention s'entendent entre le décroché de l'appel reçu aux numéros 18 ou 112 et l'arrivée sur les lieux du sinistre du premier moyen de secours. Les délais de traitement de l'alerte ne sont pas pris en compte lorsqu'il y a régulation avec le CRRA du SAMU avant l'engagement des secours.

- ▶ 8 Poursuivre le recentrage vers le cœur de métier (interventions d'urgences réelles) pour le secours à personne ainsi que pour les opérations diverses non urgentes (nids d'hyménoptères, dégagement de chaussée...).
- ▶ 9 Développer la coopération interservices avec les services partenaires, les collectivités, les associa-

tions de secourisme et développer les échanges SDIS - SAMU/CHU - ARS.

- ▶ 10 Développer la préparation des interventions par l'organisation d'exercices, seule manière de préparer les équipes pour faire face aux évènements exceptionnels.
- ▶ 11 Assurer une veille technologique et faire évoluer les techniques d'interventions.



LES CHIFFRES-CLÉS



LE BUDGET





> Conception graphique : Service communication SDIS 35 > Crédits photos : Cellule photo vidéo SDIS 35

Projet stratégique

Service départemental d'incendie et de secours d'Ille-et-Vilaine

2017-2021

